

Emploi et productivité, contribution à la croissance économique

2004/2188(INI) - 09/06/2005 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Ona **JUKNEVIEN** (ADLE, LT), le Parlement européen réaffirme le bien-fondé des objectifs de Lisbonne en vue du plein-emploi, de la croissance économique, de la cohésion sociale (notamment la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités de revenu et contre le chômage) et de la protection de l'environnement, en tant que moteurs de la réalisation du développement durable dans l'Union européenne. Ces objectifs stratégiques devraient être la priorité de l'Union européenne pendant les cinq années à venir. Il fait sienne la conclusion de la Commission dans son document de travail, selon laquelle « les efforts de réforme visant à stimuler l'emploi devraient porter notamment sur les réformes des systèmes de prélèvement et de prestations pour rendre le travail financièrement attrayant, les politiques actives du marché du travail en vue d'améliorer l'employabilité, la modernisation de l'organisation du travail comprenant des contrats de travail plus flexibles, les efforts visant à encourager la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs et les efforts rendant les systèmes de négociation collective plus favorables à l'emploi ».

Pour le Parlement, la réforme de la politique de protection sociale, des politiques fiscale et économique, de la politique de l'emploi et de la politique financière doit être pensée d'une manière cohérente qui tienne dûment compte de l'objectif européen de niveau élevé de l'emploi et de la protection sociale. Dans ce contexte, il faut accorder une attention accrue à l'amélioration de l'efficacité des marchés, de l'innovation technologique, des systèmes de formation et d'éducation, de la compétitivité et de la productivité en tant que conditions de la croissance et de l'emploi. La Commission est invitée à encourager l'interaction entre entreprises, établissements scolaires, universités et hommes de science dans l'Union européenne tout entière et au-delà de celle-ci, afin de stimuler l'esprit d'entreprise et l'innovation. Les députés reconnaissent également l'importance des services publics et de leur contribution à la promotion de la cohésion sociale, économique et territoriale dans l'Union européenne ainsi qu'à la croissance économique et la croissance de l'emploi.

Reconnaissant l'importance de la libre circulation des travailleurs dans l'UE, le Parlement invite les États membres à réexaminer la durée de la période transitoire applicable aux nouveaux États membres en vue d'éliminer tous les obstacles à la mobilité du travail. Il insiste enfin sur la nécessité d'instaurer des mesures en faveur du vieillissement actif et contre les retraites anticipées; il estime que les personnes plus âgées doivent être considérées, du fait de leur expérience et de leurs aptitudes, comme une richesse à exploiter plutôt que comme un problème à affronter.